



BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES RAPPORT DE TRANSPARENCE 2022

Dernière mise à jour le 27 janvier 2023
De Nederlandstalige versie van dit verslag is beschikbaar op onze website www.bdo.be

BDO



▶ TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 2	NOTRE CABINET – STRUCTURE JURIDIQUE ET CAPITAL.....	4
CHAPITRE 3	LE RÉSEAU – SES DISPOSITIONS JURIDIQUES ET STRUCTURELLES.....	7
CHAPITRE 4	NOS PRINCIPES DE GOUVERNANCE.....	10
CHAPITRE 5	NOTRE SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ.....	11
CHAPITRE 6	INDÉPENDANCE.....	13
CHAPITRE 7	LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DU CSR.....	13
CHAPITRE 8	LES ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC QUE NOUS AUDITONS.....	14
CHAPITRE 9	NOTRE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE.....	15
CHAPITRE 10	QUELQUES INFORMATIONS FINANCIÈRES CLÉS.....	16
CHAPITRE 11	LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES.....	17
ANNEXE	Liste des contrôleurs légaux du réseau en UE et dans l'EEE.....	18

Remarque préliminaire :

Les domiciles et adresses e-mail ne sont pas mentionnés eu égard au respect de la vie privée.

Personnes de contact :

Veerle CATRY*
Administrateur Délégué
BDO Réviseurs d'Entreprises
veerle.catry@bdo.be

*Agissant pour une entreprise.

Johan VANDENBROECK*
Administrateur Délégué
Président BDO Belgium
johan.vandenbroeck@bdo.be

*Agissant pour une entreprise.



► CHAPITRE 1

Introduction

1. Dans le cadre de l'article 23 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession de la supervision publique des réviseurs d'entreprises (ci-après la Loi du 7 décembre 2016) et l'article 13 du règlement (UE) N°537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux exigences spécifiques applicable au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public et abrogeant la décision 2005/909/CE de la Commission (ci-après le Règlement N° 537/2014), nous avons ci-après rassemblé les informations nécessaires en date du 30 septembre 2022 au rapport de transparence.
2. Le présent rapport contient certaines informations relatives à notre cabinet et au réseau dont nous sommes membres. Pour des informations complémentaires, nous renvoyons aux sites www.bdo.be et www.bdo.global
3. Notre réseau mondial publie chaque année un rapport annuel reprenant notamment les chiffres clés. Ce rapport est disponible sur le site web susmentionné.
4. BDO Global publie un rapport de transparence, faisant partie du BDO Annual Statement (dernière version 2022) également disponible sur le site web.



► CHAPITRE 2

Notre cabinet – Notre structure juridique

5. BDO Réviseurs d'entreprises SRL (ci-après « cabinet » ou « société ») est un cabinet de révision inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro B 00023.
6. Notre cabinet compte plus de 170 collaborateurs et est actif sur plusieurs sièges en Belgique dont voici les coordonnées. Ces coordonnées sont disponibles sous l'onglet : www.bdo.be

BDO BRUSSELS (AIRPORT)

The Corporate Village
Da Vincilaan, 9 – box E.6
Elsinore Building
B-1930 Zaventem
T. +32 (0)2 778.01.00
Personne de contact : Michaël DELBEKE

BDO LIÈGE

Rue Waucomont, 51
B-4651 Battice
T. +32 (0)87 69.30.00
Personne de contact : Christian SCHMETZ

BDO ROULERS

Westwing Park
Kwadestraat, 153/5
B-8800 Roulers
T. +32 (0)51 26.08.40
Personne de contact : Kevin DEFAUW

BDO ANVERS

Uitbreidingstraat, 72/1
B-2600 Anvers
T. +32 (0)3 230.58.40
Personne de contact : David LENAERTS

BDO NAMUR

Parc Scientifique Crealys
Rue Phocas Lejeune, 30
B-5032 Les Isnes-Namur
T. +32 (0)81 20.87.87
Personne de contact : Jean-François BERNARD

BDO GAND

Brusselsesteenweg, 92
B-9090 Melle
T. +32 (0)9 210.54.10
Personne de contact : Veerle CATRY

BDO HASSELT

Prins Bisschopssingel, 36/3
B-3500 Hasselt
T. +32 (0)11 28.60.60
Personne de contact : Gert MARIS

7. Notre cabinet est une société à responsabilité limitée et porte le numéro d'entreprise BE 0431.088.289.
8. La dernière publication aux Annexes du Moniteur Belge date du 17 janvier 2022.

Notre cabinet détient aucune participation.

9. Actionnariat et organes de gestion

a) Répartition des actions

92 actions ont été émises par la société, dont 12 actions, appartenant à la classe A, sont détenues par les réviseurs d'entreprises (enregistrés auprès de l'IRE) suivants :

Veerle CATRY	1
Hennie HERIJGERS	1
Felix FANK	1
Bert KEGELS	1
Gert CLAES	1
Christophe COLSON	1
Gert MARIS	1
Cédric ANTONELLI	1
David LENAERTS	1
Ellen LOMBAERTS	1
Michaël DELBEKE	1
Christian SCHMETZ	1
	<hr/>
	12

Les 80 actions restantes, appartenant à la classe B, sont détenues par BDO Belgium SRL (0407.716.932 - non enregistré auprès de l'IRE ou de l'ITAA).

La majorité des droits de vote attachés aux actions appartiennent aux actions de classe A susmentionné.

b) Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de BDO Réviseurs d'Entreprises SRL se compose des personnes morales suivantes :

1. H. Herijgers & Co SRL, dont le représentant permanent est Hennie Herijgers
2. Audassur SComm, dont le représentant permanent est Gert Claes
3. B.G.G. Claeys SComm, dont le représentant permanent est Bruno Claeys
4. CC Contrôle et Gestion SRL, dont le représentant permanent est Christophe Colson
5. Kegels & Co SComm, dont le représentant permanent est Bert Kegels
6. F. Fank & C° SRL, dont le représentant permanent est Felix Fank
7. Veerle Catry SComm, dont le représentant permanent est Veerle Catry
8. Gert Maris Bedrijfsrevisor SRL, dont le représentant permanent est Gert Maris
9. Antonelli & Co SRL, dont le représentant permanent est Cédric Antonelli
10. DL Revisoren SRL, dont le représentant permanent est David Lenaerts
11. Noëlle Lucas & Co SRL, dont le représentant permanent est Noëlle Lucas
12. Ellen Lombaerts SComm, dont le représentant permanent est Ellen Lombaerts

13. Michaël Delbeke Bedrijfsrevisor SRL, dont le représentant permanent est Michaël Delbeke
14. Thomas Durieux SComm, dont le représentant permanent est Thomas Durieux
15. CS Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le représentant permanent est Christian Schmetz
16. E-Support SRL, dont le représentant permanent est Wouter (nommé Bart) Eversdijk
17. Michel Dupont SComm, dont le représentant permanent est Michel Dupont
18. CG Finance & Management SRL, dont le représentant permanent est Catherine Grégoire
19. Bedrijfsrevisor Venken Philippe SRL, dont le représentant permanent est Philippe Venken
20. Finstat SComm, dont le représentant permanent est Jens Speltincx
21. Andy Pauwels SComm, dont le représentant permanent est Andy Pauwels
22. Katleen Daems Bedrijfsrevisor SRL, dont le représentant permanent est Katleen Daems
23. Rodrigo Abels & Co – Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le représentant permanent est Rodrigo Abels
24. Odette Consult SComm, dont le représentant permanent est Ignace Robberechts
25. Mercure Management SRL, dont le représentant permanent est Christophe Pelzer
26. Kevin Defauw SComm, dont le représentant permanent est Kevin Defauw
27. JF Bernard & Co SRL, dont le représentant permanent est Jean-François Bernard
28. BDO Belgium SRL, dont le représentant permanent est Johan Vandenbroeck
29. M-Sor Consult SComm, dont le représentant permanent est Manuel Soria Machado
30. Evy Borry SComm, dont le représentant permanent est Evy Borry



► CHAPITRE 3

Le réseau – ses dispositions juridiques et structurelles

Généralités

10. Notre cabinet BDO Réviseurs d'entreprises SRL :
- a) fait partie du groupe BDO Belgium
 - b) et est membre du réseau international BDO Global.

Le réseau en Belgique

11. Notre réseau compte en Belgique trois sociétés professionnelles inscrites soit à l'IRE, soit à l'ITAA :
- a) BDO Réviseurs d'entreprises SRL (BE 0431.088.289) inscrite à l'IRE sous le numéro B00023 ;
 - b) BDO Experts Comptables & Conseillers Fiscaux SRL (BE 0438.475.137) inscrite à l'ITAA sous le numéro 50.127.779 ;
 - c) BDO Beirens & Wellens SRL (BE 0896.973.351) inscrite à l'ITAA sous le numéro 50.131.721.

La majorité des droits de vote attachés aux actions émises par ces sociétés professionnelles sont détenues par des actionnaires professionnels (personnes physique ou sociétés) inscrits au registre ou au tableau d'un Institut professionnel.

12. Font également partie de notre réseau (non inscrites à l'IRE ou l'ITAA) :
- a) BDO GIE (BE 0873.371.667)
 - b) BDO Advisory SRL (BE 0459.910.454)
 - c) BDO Public Sector Academy ASBL (BE 0470.631.429)
 - d) BDO Innovation Garden SRL (BE 0692.549.712)
 - e) BDO Southwest SRL (BE 0777.542.694) BDO Chapelle BV (BE 0735.835.664)
13. Les réviseurs d'entreprises suivants sont actionnaires à notre réseau par une convention de prestation de services, que ce soit en nom personnel ou par une société civile :
- Veerle Sassen (A02006)
 - Maaïke 't Jampens (A02140)
 - Veerle Santens (A02017)
 - Tine Van Buynder (A02334)
 - Stefan Laurijssen (A02446)
 - Delphine Hastir (A02502)
 - An Van Haver (A02200)
 - Sebastiaan Gysemberg (A02663)
 - François Gerard (A02656)
 - Sam Vander Vennet (A02695)
 - Gauthier Wambeke (A02689)
 - Maxime Haubourdin (A02625)
 - Denis Ancion (A02686)
 - Piet Robben (A02716)
 - Elke Paeleman (A02758)
 - Marlies Polfliet (A02742)
 - Jérôme Lejeune (A02749)
 - Stijn Maes (A02740)
 - Jef Neefs (A02725)
14. BDO Belgium SRL (BE 0407.716.932) agit en tant qu'entité consolidante au sein du groupe et fournit également des services et des ressources aux autres entités du groupe.
15. La majorité des actions des sociétés non inscrites auprès d'un Institut professionnel (voir n° 12) sont détenues par BDO Belgium SRL, sauf ceux de BDO GIE.
16. De plus amples informations sur notre réseau peuvent être consultées sur notre site www.bdo.be
17. Notre cabinet est enregistré auprès du PCAOB. L'information utile figure sous : <https://pcaobus.org/oversight/registration/registered-firms>

Le réseau international

18. BDO Réviseurs d'Entreprises SRL est un membre de BDO International Limited.
19. **Description du réseau**

Le réseau BDO est un réseau international de cabinets indépendants d'experts-comptables, de fiscalistes et de conseillers qui sont membres de BDO International Limited et fournissent des services professionnels sous le nom et le style de BDO (ci-après : « BDO Member Firms »). BDO est le nom de marque pour le réseau BDO et pour tous les BDO Member Firms.

20. Dispositions juridiques et structurelles du réseau

Au niveau de la structure juridique, BDO Global repose sur trois structures différentes, à savoir une fondation (*stichting*) de droit hollandais, une *Limited Company* de droit anglais et une société à responsabilité limitée de droit belge.

Chaque BDO Member Firm est membre de BDO International Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, soit en tant que membre votant (un par pays), soit en tant que membre sans droit de vote. BDO International Limited est l'entité coordonnante du réseau BDO et établit les obligations d'adhésion des BDO Member Firms dans les Regulations.

Le réseau BDO est dirigé par le Council, le Global Board et le Global Leadership Team de BDO International Limited.

Le Council est composé d'un représentant de chaque membre votant et représente les membres de BDO International Limited dans une assemblée générale. Le Council approuve le budget central du réseau, nomme le Global Board et approuve toute modification des Articles and Regulations de BDO International Limited.

Le Global Board, qui est le Conseil d'Administration de BDO International Limited, est composé d'un représentant des sept plus grands BDO Member Firms du réseau BDO, dont la nomination, chacun pour un mandat de trois ans, est approuvée par le Council. Le Global Board stipule les priorités du réseau BDO et supervise le travail du Global Leadership Team. Le Global Board se réunit au moins quatre fois par an.

Le Global Leadership Team est chargée de la coordination des activités du réseau BDO. Le Team est dirigée par le CEO et comprend le Global COO, les Global Heads de l'Audit et d'Assurance – d'Advisory – de la Fiscalité (actuellement également Global Head of People) - du Business Development & Marketing - de l'IT - le CEO EMEA, le CEO Amérique et le CEO Asie-Pacifique.

Le Global Leadership Team est soutenu par le Global Office de Brussels Worldwide Services SRL. Brussels Worldwide Services SRL, une société belge à responsabilité limitée, fournit des services contribuant à la coordination du réseau BDO.

BDO International Limited et Brussels Worldwide Services SRL ne fournissent aucun service professionnel aux clients. Cela relève de la prérogative exclusive des BDO Member Firms.

BDO International Limited, Brussels Worldwide Services SRL et les BDO Member Firms sont des entités juridiques distinctes et ne peuvent être tenus responsables des actes ou omissions d'une autre entité. Rien dans les dispositions ou les règles de BDO ne constitue ou n'implique une relation de mandat ou un partenariat entre BDO International Limited, Brussels Worldwide Services SRL et/ou les BDO Member Firms.

Il n'existe donc aucun lien d'actionariat avec la structure internationale.
Les cabinets locaux sont détenus à 100 % par les actionnaires locaux.

Le chiffre d'affaires global cumulé des BDO Member Firms (y compris leurs Alliances exclusives) dans 164 pays pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élève à plus de 11,8 Bio EUR, dont un chiffre d'affaires global audit de plus de 4,5 Bio EUR. Au 30 septembre 2022, le nombre de partenaires et de collaborateurs était de 111.000.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.bdo.global

21. L'organisation structurelle (*governance principles*) est décrite sous l'onglet www.bdo.global/en-gb/about/governance
22. Les cabinets membres du réseau sont tous décrits sur le site www.bdo.global/en-gb/locations sous l'onglet droit : BDO Global locations.

En cliquant sur le pays concerné, toutes les informations utiles sur le cabinet sont disponibles.

Les mêmes données sont aussi disponibles sur www.bdo.be
23. En annexe vous trouverez une liste de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit dans le UE et l'EEE qui est membre du réseau BDO ainsi que les pays dans lesquels il a le statut de contrôleur légal des comptes, ou dans lesquels il se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal.
24. BDO Global est membre du Forum of Firms mis en place par l'IFAC.



► CHAPITRE 4

Nos principes de gouvernance

25. Nos principes de corporate governance sont largement détaillés (document de plus de 40 pages) sur notre site www.bdo.be/fr-be/notre-cabinet/corporate-governance-charter

Notre charte de corporate governance a été publiée sur notre site dans le courant de l'année 2006 et a été modifiée pour la dernière fois en 2022.

Nos corporate values et notre mission statement sont décrits dans notre charte.

26. Les principaux organes au sein des différentes entités membres de notre réseau sont :
- L'assemblée générale (une par entité)
 - Un conseil d'administration (un par entité et un sur niveau groupe)
 - Un comité Exécutive (comité chargé de la gestion quotidienne réseau en Belgique)
 - Un comité Quality & Risk
 - Un comité Audit
 - Un comité Rémunération
 - Un commissaire (Moore Audit SRL (IRE B00212), représenté par Monsieur Luc MARTENS, réviseur d'entreprises)
27. L'ensemble de nos activités professionnelles fait l'objet d'une couverture d'assurance adéquate conforme aux usages du marché et aux normes professionnelles de l'IRE et de l'ITAA.
28. Depuis plusieurs années, nous adoptons une politique de transparence à l'égard des tiers à travers différents canaux.



► CHAPITRE 5

Notre système interne de contrôle de qualité

29. Chaque membre du réseau BDO est soumis à un contrôle de qualité tous les trois ans par une équipe d'inspection désignée par le policy board mondial.

BDO Global diffuse à des fins internes au réseau et met à jour notamment :

- un BDO Quality Assurance Review Program
- un BDO Risk Management Manual
- un BDO Ethical and independence Manual

Ces manuels abordent notamment :

- a) l'évaluation du risque client
- b) les procédures d'acceptation du client
- c) les lettres d'engagement
- d) le secret professionnel et l'accès aux dossiers
- e) les principes d'indépendance
- f) les revues de dossiers transfrontaliers
- g) les couvertures d'assurances
- h) les modalités du contrôle qualité

Ces manuels sont internes au réseau et ne sont pas publiquement disponibles.

30. Notre cabinet a également développé ses propres procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité, qui s'appuient sur les procédures de gestion de risques et de contrôle de qualité développées par le réseau, et à la fois ont été détaillées selon les dispositions de la loi du 7 décembre 2016.

Ce manuel est interne et n'est pas publiquement disponible. En voici les chapitres :

1. Éléments du système de contrôle de qualité interne
2. Responsabilités de l'organe d'administration
3. Prescriptions éthiques pertinentes
4. Acceptation, continuation et résiliation d'une relation avec un client et d'une mission
5. Personnel
6. Exécution d'engagement
7. Monitoring

31. Chaque siège fait périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité exécuté sous la responsabilité du membre du Comité Quality & Risk responsable de Quality & Risk Management.

Ce membre du Comité Quality & Risk fait rapport au Comité Quality & Risk. Ce dernier peut décider, le cas échéant, d'informer le Conseil d'administration.

32. La politique de notre bureau en matière de rotation des partners et membres du personnel clés d'Audit est basée sur des principes, dépendant des faits et des circonstances de la mission et est conforme aux dispositions de l'article 22, §3 de la Loi du 7 décembre 2016 et l'article 17, §7 du Règlement N° 537/2014. Ces partners et membres du personnel clés d'Audit sont les partners et les senior managers/managers d'Audit, qui effectuent une grande partie du travail, de même que les partners et senior managers/managers spécialisés (ex : fiscalité, évaluations).

33. Les soussignés, Veerle CATRY et Johan VANDENBROECK, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 13, § 2, d et g du Règlement N° 537/2014, être d'avis :

- que le système de contrôle interne mis en place fonctionne de manière efficace à la lumière des bonnes pratiques en vigueur au sein de la profession au niveau belge, européen ou international ;
- que les mesures visant à garantir l'indépendance du cabinet font l'objet de vérifications internes dans le cadre plus global du contrôle de qualité.

▶ CHAPITRE 6

Indépendance

34. Les principes éthiques et l'indépendance sont fondamentaux pour notre bureau dans son ensemble.
35. Notre indépendance et notre objectivité sont garanties par des règles et des procédures visant à assurer le respect par notre collaborateurs des normes d'indépendance de la Fédération internationale des comptables (IFAC) et de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Les client ethics et les principes d'indépendance sont publiés sur notre intranet, accessibles à tous les partners et collaborateurs professionnels.
36. Le respect de ces règles et procédures est assuré par différentes formes de contrôle et de révision :
- Nous avons désigné un partner expérimenté, le Risk & Quality Partner, qui assure le respect de ces règles et procédures, fournit des conseils en cas de questions relatives à l'indépendance, supervise les formations sur l'indépendance et la gestion de la base de données des entités restreintes.
 - Nous maintenons une base de données reprenant toutes les entités restreintes de toutes les sociétés de notre réseau, c'est-à-dire les sociétés cotées en bourse et d'autres entités d'intérêt public. Cette liste peut être consultée sur notre intranet et a pour objectif d'éviter que des services interdits ne soient fournis à ces entités ou que l'on investisse dans ces entités.
 - Avant d'accepter un nouveau mandat ou une nouvelle mission, notre engagement team, en collaboration avec notre team central d'indépendance, doit suivre des procédures spécifiques afin d'identifier les conflits d'intérêts potentiels et les risques pouvant mettre notre indépendance en péril. Nous disposons d'un outil informatisé, créé sur mesure, permettant de faciliter cette identification dans l'ensemble du réseau de BDO.
 - Tous les partners et collaborateurs doivent effectuer une déclaration annuelle.
 - Autres formes de contrôle axées sur des aspects spécifiques de l'indépendance.
37. Toutes les procédures de contrôle et de révision susmentionnées ont été appliquées durant l'exercice écoulé.

▶ CHAPITRE 7

Le contrôle qualité par et sous la supervision du CSR (Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises)

38. Comme tout cabinet de réviseur d'entreprises inscrit au registre public de l'IRE, notre cabinet fera périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité effectué par le CSR.
39. Les principes du contrôle de qualité sont prévus par l'article 52 et suivant de la Loi du 7 december 2016.
40. Durant l'année 2021 nous étions soumis au contrôle du CSR.



► CHAPITRE 8

Les entités d'intérêt public que nous auditons

41. Nous reprenons ci-dessus les entités d'intérêt public (au sens de l'article 3, 7° de la Loi du 7 décembre 2016) pour lesquelles BDO Réviseurs d'Entreprises SRL a exercé un mandat de contrôleur légal des comptes dans l'exercice écoulé (courant 2021-2022) :

- Fountain SA	Société cotée
- MDxHealth SA	Société cotée
- Mithra Pharmaceuticals SA	Société cotée
- Moury Construct SA	Société cotée
- Oxurion SA	Société cotée
- GIMV SA	Société cotée
- Crescent SA	Société cotée
- Elia SA	Société cotée
- Unified Post Group SA	Société cotée
- Nyrstar SA	Société cotée
- Roularta Media Group SA	Société cotée
- Financière de Tubize SA	Société cotée
- SVK SA	Société cotée
- Cumulex SA	Société cotée

42. Cette liste ne comprend pas :

- a) les filiales belges d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat de commissaire ;
- b) les entités d'intérêt public à qui nous fournissons des services sans exercer de mandat de commissaire ;
- c) les sociétés mères d'entités d'intérêt public où nous exerçons un mandat.

▶ CHAPITRE 9

Notre politique de formation continue

43. Chaque collaborateur, manager ou associé doit suivre 40 heures de formation au minimum par an.

Cette obligation est vérifiée au travers des time sheets et fait l'objet d'une évaluation lors de l'évaluation globale annuelle de chaque membre du personnel.

44. Notre cabinet organise chaque année de nombreuses formations internes (plus de cinquante par an en moyenne) adaptées au niveau de formation des collaborateurs.

Ce programme de formation sera communiqué via notre site intranet (accès réservé) et la partie relative aux réviseurs d'entreprises sera préalablement soumise à l'approbation par l'IRE, conformément à la norme de l'IRE du 30/08/2007 relative à la formation permanente.

45. Les collaborateurs sont invités à participer aux séminaires :

- organisés par l'IRE ou l'ITAA
- organisés par les associations professionnelles
- organisés par des organismes externes, académiques ou autres

Les frais y liés sont supportés par notre cabinet.

46. Notre cabinet porte une attention particulière à la formation adéquate des stagiaires (IRE ou ITAA).

47. Les soussignés, Veerle CATRY et Johan VANDENBROECK, dûment habilités à représenter le cabinet, confirment, conformément à l'article 13, § 2, h du Règlement N° 537/2014, être d'avis que la politique de formation suivie par le cabinet respecte les principes visés aux articles 27 et 32 de la Loi du 7 décembre 2016.

▶ CHAPITRE 10

Quelques informations financières clés

48. Quelques chiffres consolidés reprenant toutes les entités du réseau BDO en Belgique (30/09/2022) en millions EUR :

Bilan			
Actifs immobilisés	40,4	Equity	12,8
Actifs courants	32,2	Provision	0,4
Liquidités	0,8	Dettes financières	36,3
		Dettes courantes	23,9
Total de l'actif	73,4	Total du passif	73,4
		2022	2021
Chiffre d'affaires		115,8	111,4
Partners et personnel (en nombre)			
Partners		106	104
Collaborateurs		701	695
		807	763

49. Les principaux chiffres liés à la seule société BDO Réviseurs d'entreprises SRL (BE 0431.088.289) sont (30/09/2022) :

Fonds propres	1,4 Mio EUR
Chiffre d'affaires (incl. Intergroupe)	31,3 Mio EUR
Collaborateurs et Partners	170 personnes

50. Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public. 2,8 Mio EUR

Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autre entités. 22,4 Mio EUR

Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit. 1,4 Mio EUR

Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités. 4,7 Mio EUR



► CHAPITRE 11

Les principes de rémunération des actionnaires

51. La rémunération des actionnaires est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Les critères d'appréciation sont notamment :

- la qualité des dossiers de contrôle traités
- le management des collaborateurs
- l'expertise technique
- les activités de formation
- la gestion efficace des mandats
- la déontologie
- la réalisation d'objectifs


52. Aucune incitation financière qui pourrait conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles sur l'indépendance n'est tolérée.

La rémunération des actionnaires est fixée annuellement par le comité des rémunérations de notre cabinet.

Le comité des rémunérations s'assure notamment du respect des procédures définies par la Charte de corporate governance de notre cabinet (cf. supra n° 25).

Fait à Zaventem, le 27 janvier 2023

Pour BDO Réviseurs d'entreprises SRL


Veerle CATRY
 Administrateur Délégué
 BDO Réviseurs d'Entreprises
veerle.catry@bdo.be

*Agissant pour une entreprise.



Johan VANDENBROECK*
 Administrateur Délégué
 Président BDO Belgium
johan.vandenbroeck@bdo.be

*Agissant pour une entreprise.

▶ ANNEXE : LISTE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DU RÉSEAU EN UE ET DANS L'EEE

COUNTRY	TERRITORY	NAME OF THE AUDIT FIRMS IN YOUR TERRITORY
AUSTRIA	Austria	BDO Salzburg GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	Austria	BDO Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	Austria	BDO Steiermark GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	Austria	BDO Oberösterreich GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
	Austria	BDO Audit GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
BELGIUM	Belgium	BDO Bedrijfsrevisoren BV / Réviseurs d'Entreprises SRL
BULGARIA	Bulgaria	BDO Bulgaria OOD
CROATIA	Croatia	BDO Croatia D.O.O.
	Albania	BDO Albania Sh.P.K.
	Sarajevo	BDO BH d.o.o. Sarajevo
CYPRUS	Cyprus	BDO Limited
CZECH REPUBLIC	Czech Republic	BDO Audit s.r.o
	Czech Republic	BDO Group s.r.o.
	Czech Republic	BDO Czech Republic s.r.o.
DENMARK	Denmark	BDO Statsautoriseret revisionsaktieselskab
	Denmark	BDO Holding VI, Statsautoriseret Revisionsaktieselskab
ESTONIA	Estonia	Aktsiaselts BDO Eesti
FINLAND	Finland	BDO Oy
	Finland	BDO Auditor Oy
FRANCE	France	BDO France
	France	BDO AUDIT DES ACTIVITES SOCIALES
	France	BDO PARIS ENTREPRISES
	France	BDO PARIS AUDIT PME
	France	BDO ATLANTIQUE
	France	BDO RENNES
	France	BDO LYON AUDIT
	France	BDO IDF
	France	BDO LES HERBIERS
	France	BDO FONTENAY LE COMTE
	France	BDO NANTES
	France	BDO LES ULIS
	France	BDO Paris Audit & Advisory
	France	BDO Méditerranée

GERMANY	Germany	BDO AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Germany	BDO Oldenburg GmbH & Co KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Germany	BDO DPI AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Germany	BDO Dr. Daiber Audit GmbH
GIBRALTAR	Gibraltar	BDO Limited
GREECE	Greece	BDO CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS S.A.
	Greece	BDO Services SA
HUNGARY	Hungary	BDO Hungary Audit Ltd
ICELAND	Iceland	BDO ehf.
IRELAND	Ireland	BDO
ITALY	Italy	BDO Italia S.p.A.
LATVIA	Latvia	BDO Assurance, LLC
LIECHTENSTEIN	Liechtenstein	BDO (Liechtenstein) AG
LITHUANIA	Lithuania	BDO Auditas ir Apskaita, UAB
LUXEMBOURG	Luxembourg	BDO Audit
MALTA	Malta	BDO Malta CPAs
NETHERLANDS	Netherlands	BDO Audit & Assurance B.V.
NORWAY	Norway	BDO AS
POLAND	Poland	BDO Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Sp. K.
	Poland	BDO Legal Latala i Wspólnicy Sp.K.
PORTUGAL	Portugal	BDO & Associados, SROC, Lda
ROMANIA	Romania	BDO Audit SRL
	Romania	BDO Auditors & Accountants SRL
	Romania	BDO Auditors and Business Advisors SRL
SLOVAK REPUBLIC	Slovak Republic	BDO Audit, spol. s r.o.
SLOVENIA	Slovenia	BDO Revizija d.o.o.
SPAIN	Spain	BDO Auditores, S.L.P.
	Spain	BDO Audiberia Abogados y Asesores Tributarios, S.L.P.
SWEDEN	Sweden	BDO AB
	Sweden	BDO Göteborg AB
	Sweden	BDO Göteborg Intressenter AB
	Sweden	BDO Göteborg KB
	Sweden	BDO Mälardalen AB
	Sweden	BDO Mälardalen Intressenter AB
	Sweden	BDO Norr AB
	Sweden	BDO Norr Intressenter AB
	Sweden	BDO Stockholm AB
	Sweden	BDO Sweden AB
	Sweden	BDO Syd AB
	Sweden	BDO Syd Intressenter AB
	Sweden	BDO Syd KB